

Réunion de Conseil Municipal
du 28 mai 2009

(convocations adressées le 20 mai 2009)

Etaient présents : MM. THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON Mmes ADAM BOUJU
FOUBERT LEBOUIC MM. DELAUNAY GRAND GUILLOUARD LEBRETON TRETON

Absents excusés : MM. PICHEREAU RINGUENET-PECATE

- **Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG 53) pour la prestation d'assistance technique informatique.**

La convention avec le CDG pour la maintenance des logiciels pour l'année 2009 est renouvelée pour un coût 752,75 €

- **Mandat à donner au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires.**

Le Conseil Municipal mandate le CDG pour lancer une mise en concurrence entre les compagnies d'assurance - le contrat souscrit avec la CNP arrivant à échéance le 31 décembre 2009.

- **Examen du renouvellement de l'emploi de l'agent d'animation à la garderie municipale.**

Le contrat de l'agent d'animation de la garderie est renouvelé

- **Départ à la retraite en novembre 2009, d'un adjoint technique de 2^{ème} classe.**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire la publicité légale de la vacance d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en vue du remplacement de M. Joël ROBERT, adjoint technique de 2^{ème} classe, qui devrait faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} novembre 2009. Ce nouveau poste (temps complet) serait créé au 1^{er} septembre 2009 (sous réserve d'un départ en retraite effectif au 1^{er} novembre 2009),

- **Renouvellement du contrat de travail d'une contractuelle pour la durée du congé parental d'éducation de la titulaire du poste.**

Mme Laetitia REBULARD, titulaire du poste ayant demandé un congé parental d'éducation de 2 ans, soit du 18 juin 2009 au 18 juin 2011 (congé accordé par périodes de six mois renouvelables). Un nouveau contrat de travail, pour une durée de 61 heures mois, à durée déterminée sera signé avec Mme Elisabeth PINCON qui assure actuellement son remplacement.

Redevance d'occupation du domaine public 2009.

M. le Maire est autorisé à encaisser les recettes suivantes :

- ERDF : 180 €
- FRANCE TELECOM : 492,80 €

- **Indemnité de conseil au comptable du Trésor.**

M. le Maire est autorisé à mandater au profit du receveur municipal l'indemnité de conseil qui lui est due.

- **Demande de subvention pour participation au championnat de lutte d'un élève au collège de carrouges.**

Les membres du Conseil Municipal (un conseiller municipal membre de la famille du demandeur s'est retiré de la salle et n'a pas pris part au vote), ne donnent pas suite à cette demande.

- **Réexamen de la convention avec le SATESE (Conseil Général) pour la surveillance de la station d'épuration.**

Une convention sera signée avec le SATESE pour la surveillance de la station d'épuration.

- **Echange de terrain entre M. et Mme BARBOTTE et la COMMUNE,**

M. le Maire est autorisé à signer le plan de bornage établi par le Cabinet ELIZALDE, à établir un acte administratif d'échange de terrain. Il est précisé que les frais de bornage seront supportés par la commune.

- **Réfection de canalisations d'eau potable dans l'agglomération**

M. Le Maire donne lecture de l'estimatif reçu par le cabinet d'études pour la réfection des canalisations d'eau potable de la rue de Caen - la géromière et jusqu'à la cornière et de l'approximatif pour la réfection des canalisations de la rue des vieux métiers jusqu'à la Brunetière.

M. le Maire est chargé de prendre contact avec le cabinet d'études pour obtenir plus de précisions.

- **Examen des offres reçues pour les travaux d'aménagement des abords de la mairie,**

5 entreprises ont été consultées – 2 ont répondu et les 3 autres se sont excusés de ne pouvoir répondre.

- STPO : 22.877 € H.T 4.483,89 TVA 27.360,89 € TTC

- LOCHARD-BEAUCE 32.305 € H.T 6.331,78 TVA 38.636,78 € TTC

L'entreprise STPO est retenue. ;

La prévision budgétaire étant de 26.000 € - une décision modificative du budget primitif 2009 est prise pour ajouter la somme de 1.365 € au programme 188 par prélèvement sur le programme 84 (travaux aux bâtiments communaux).

- **Examen de l'étude faite par la société JUWI sur l'éventuelle implantation d'éoliennes sur les communes de Lignièrès-Orgères et Saint-Calais-Du-Désert (suite de la réunion du 26 mai prochain),**

M. le Maire a fourni au Conseil Municipal le plan des parcelles qui seraient éventuellement concernées par l'implantation des éoliennes. Une réflexion est en cours.

- **Achat éventuel d'une classe mobile (matériel informatique) dans le cadre du programme « Ecole Numérique Rurale »**

Une candidature sera déposée pour l'achat d'une classe mobile. Toutefois le matériel ne sera acheté que si la commune est retenue pour l'intégralité de son projet (taux de subvention de 80%).

- **Questions diverses**

* Le tour de garde du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 7 juin 2009 (8 heures à 18 heures) a été établi,

* Désherbage des trottoirs et places : un article paraîtra dans le bulletin municipal de juillet pour inciter les habitants de l'agglomération à enlever les « mauvaises herbes » sur les trottoirs et caniveaux devant leur propriété.

Fait à Lignièrès-Orgères, le 29 mai 2009

Le Maire,
Jean-Luc THOMAS